



Expropriation - travaux d'enrochement

Par **vypere**, le **27/01/2008** à **14:50**

Bonjour
Je suis propriétaire d'un terrain constructible, le maire fait des travaux de mise en sécurité sur le carrefour devant ma parcelle enrochement, piste cyclable et trottoir. j'ai assisté à une réunion où il était expliqué ce qui allait se dérouler comme travaux mais à aucun moment il n'a été question que ces travaux se fassent à l'intérieur du domaine privé. Il m'a demandé de lui signer une lettre l'autorisant à effectuer les travaux d'enrochement sur ma parcelle. Les travaux d'enrochement commencés je m'aperçois que ceux-ci empiètent dans ma propriété - 3.20 de profondeur sur 33 mètres soit 105.60 m². À aucun moment le maire de la commune ne m'a informé de l'expropriation d'une partie de ma parcelle. Quel sont mes recours ?
merci d'avance